



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 09 mars 2015 à 08h00

Tempête tropicale modérée « HALIBA » : Vigilance fortes pluies renforcée et vigilance vents forts

La tempête tropicale modérée « HALIBA » est située à 135 km de La Réunion à 07h et se déplace vers l'Est-Sud-Est ; elle sera au plus près de l'île entre 16h et 19h.

- Les fortes pluies à caractère exceptionnel attendues ont conduit Météo France à placer les zones Ouest, Nord et Est en vigilance forte pluie renforcée depuis 07h00 ce matin.
- Les zones Sud et Sud-Est restent en vigilance fortes pluies.
- Une vigilance vents forts sera activée sur les zones Ouest et Sud à compter de 10h.

- Cette situation a conduit le préfet de La Réunion à fermer l'ensemble des établissements scolaires des arrondissements Nord et Est pour la journée de lundi. Il s'agit des établissements des communes de Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Bras Panon, Plaine des Palmistes, Salazie, Saint-Benoît et Sainte-Rose. Il n'y a pas non plus de transport scolaire dans ces communes.
- Dans les autres communes, la situation des établissements est appréciée au cas par cas par le Maire, qui peut décider, en fonction des conditions météo et de circulation, de fermer certains établissements. Il convient de se renseigner auprès des mairies. Plusieurs mairies de l'Ouest et du Sud ont décidé de fermer les établissements scolaires.

L'ensemble de l'île étant concerné par le phénomène météorologique, le préfet de La Réunion souhaite sensibiliser tous les Réunionnais :

- à faire preuve de la plus grande vigilance, notamment sur le réseau routier fortement impacté par les pluies : à pied ou en voiture, ne tenter en aucun cas de franchir les ravines, les rivières ou les radiers submergés ;
- Le préfet de La Réunion insiste à nouveau sur le strict respect des mesures de prudence et rappelle qu'il convient de s'abstenir de toutes activités en eau vive, de montagne, de pique-nique sur toutes les rivières de l'île jusqu'au retour à une situation normale. Tenez vous éloigné des berges

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



- **Conseils de précaution pour l'utilisation de l'eau du robinet**

En raison des perturbations sur les réseaux d'eau engendrées par les fortes pluies, il est recommandé aux abonnés qui ont eu à subir des coupures d'eau, ou qui constatent un trouble de l'eau, ou qui présentent des fragilités de leur état de santé, de prendre la précaution de **ne pas boire l'eau du robinet**.

Cette eau de réseau peut toutefois être utilisée pour tous les autres usages sanitaire (toilette, wc, lavage...).

Pour la consommation (boisson, préparation des repas), il est conseillé d'utiliser de l'eau embouteillée, ou à défaut, de faire bouillir l'eau du robinet et de la maintenir à ébullition au moins trois minutes.

Ces mesures doivent être respectées jusqu'à communication officielle du rétablissement de la qualité de l'eau par les distributeurs.

Le préfet rappelle que malgré ces événements météorologiques dangereux, les conditions cycloniques ne sont pas réunies (vents inférieurs à 150km/h) : aucune alerte cyclonique n'est envisagée dans les heures à venir.

Dans tous les cas, les Réunionnais sont invités à se tenir informés des mesures prises et à faire preuve de la plus grande vigilance.

Rappel des consignes de sécurité :

- Soyez prudents dans vos déplacements et ne vous déplacez qu'en cas de nécessité ;
- Ne franchissez pas, à pied ou en voiture, les ravines ou les rivières en crue ou qui peuvent l'être soudainement, ainsi que les radiers submergés ;
- Évitez d'entreprendre un sport ou un loisir de pleine nature ;
- Tenez les enfants à distance des caniveaux, ravines et rivières qui peuvent à tout moment déborder ;
- Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches ;
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable ;
- Faites attention à l'eau du robinet : ne pas oublier qu'elle peut rester impropre à la consommation au moins 48h après l'arrêt des pluies ;
- Dans tous les cas, si la situation de votre domicile l'exige (zone inondable, bordure de ravine,...), prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, préparez-vous à l'évacuation éventuelle de celui-ci ;
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils.

Site internet de Météo France : www.meteo.re

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

